

# BULLETIN INDIVIDUEL 2006-2007 ADHESION<sup>(1)</sup>

Nom de l'Organisme : .....

Adhérent FFCO .....

**Si l'adhérent est un club, indiquez s'il s'agit :**

d'un club unisport     d'un club omnisport     d'une section de club constituée en association distincte

**Forme Juridique :**

association loi 1901     autre, à préciser (**dans ce cas, merci de bien vouloir nous adresser vos statuts**)

structure relevant du sport professionnel

**Des quatre secteurs suivants lequel relève de votre activité principale ?**

- organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ;
- gestion d'installations et d'équipements sportifs ;
- enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport ;
- promotion et organisation de manifestations sportives.

Président : .....

Nom, prénom et fonction de l'interlocuteur désigné au sein de votre organisme : .....

Adresse (celle du destinataire de tous les courriers du CoSMoS) : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Adresse mail : ..... N° SIRET : .....

A quelle(s) fédération(s) êtes-vous affilié ? .....

Nombre de licenciés de l'organisme : .....

Nombre de salariés au moment de la période de plus forte activité (= nb de bulletins de salaires) : .....

Nombre de salariés "équivalent temps plein"<sup>(2)</sup> : .....

Masse salariale brute annuelle : .....

Je, soussigné .....

Président de .....

- demande l'adhésion de mon organisme comme membre actif du CoSMoS
- déclare avoir pris connaissance **des statuts du CoSMoS** et en accepter les termes
- joins en règlement de ma cotisation un chèque libellé à l'ordre du CoSMoS de ..... ?

**Montant de la cotisation fixée par l'assemblée générale du 26 mai 2005 en fonction du nombre de salariés « équivalent temps plein » :**

- 10 salariés et moins : 15 Euros                      - entre 11 et 50 : 45 Euros                      - entre 51 et 100 : 75 Euros

- entre 101 et 500 : 200 Euros                      - plus de 500 : 400 Euros

**Document à renvoyer par courrier au :**

CoSMoS  
Maison du Sport français  
1, avenue Pierre de Coubertin  
75640 Paris cedex 13

**Date et signature :**

<sup>(1)</sup> Ce bulletin est valable de juin 2006 à la prochaine assemblée générale du CoSMoS en mai 2007.

<sup>(2)</sup> La règle de calcul du nombre de salariés doit se faire comme suit : Un organisme qui emploie 3 salariés à temps plein, 1 salarié à mi-temps et 1 salarié à quart-temps emploie en réalité  $3 + 0,50 + 0,25 = 3,75$  salariés "équivalent temps plein".

N.B. : Les informations demandées ont pour seul but d'établir des statistiques d'ensemble. Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.